



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE BAIE-TRINITÉ

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE BAIE-TRINITÉ TENUE EN
TÉLÉCONFÉRENCE LE MARDI 15 FÉVRIER 2022 À 19h00.

Sont présent(e)s :

M. Étienne Baillargeon	Maire
M. Michel Paquet, conseiller	siège n° : 1
M. Yvan Thibeault, conseiller :	siège n° : 2
M. Alain Malouin, conseiller :	siège n° : 3
M ^{me} Thérèse Gendreau, conseillère :	siège n° : 4
M. Jean Proulx, conseiller :	siège n° : 6

Madame Stecy Martens, adjointe administrative

Sont absent(e)s :

M^{me} Carole Jourdain, conseillère : siège n° : 5

Les membres du Conseil forment quorum.

Ouverture de la séance

En raison des mesures sanitaires en vigueur, la séance est à huis clos et les élus siègent via téléconférence.

Le maire constate le quorum et déclare ouverte la séance à 18h40

Aucune personne n'assiste à la séance

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture d'assemblée
2. Nomination d'une secrétaire d'assemblée
3. Vérification de l'avis de convocation
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Embauche au poste de directeur général secrétaire-trésorier
6. Clôture et levée de l'assemblée

2022-02-16 2. NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

ATTENDU QUE la vacance de poste à titre de secrétaire-trésorier

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : M. Alain Malouin

QUE madame Stecy Martens soit nommée secrétaire d'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

S.M.
EB

2022-02-17 3. VÉRIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Yvan Thibeault

QUE les membres du conseil de la municipalité de Baie-Trinité reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance, et ce au moins 72 heures avant la tenue de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-02-18 4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après lecture de l'ordre du jour par monsieur Étienne Baillargeon,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean Proulx

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-02-19 5. EMBAUCHE AU POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

ATTENDU QUE la municipalité de Baie-Trinité n'a pas de directeur général sur une base permanente depuis août 2021;

ATTENDU QUE la municipalité a confié au département des ressources humaines de la FQM le mandat d'effectuer une recherche de candidats potentiels ;

ATTENDU QUE le comité de sélection propose l'embauche de monsieur Gilles Provencher ;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR : M. Michel Paquet

QUE la municipalité accepte l'embauche de monsieur Gilles Provencher à titre de directeur général greffier-trésorier conditionnel à l'acceptation des offres salariales et de conditions de travail à être définie par une entente à venir entre les deux parties ;

QUE monsieur Étienne Baillargeon maire soit mandaté à signer pour et au nom de la Municipalité de Baie-Trinité le contrat de travail à intervenir entre les deux parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



6. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT QUE LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'a été posée en raison de l'assemblée sans public.

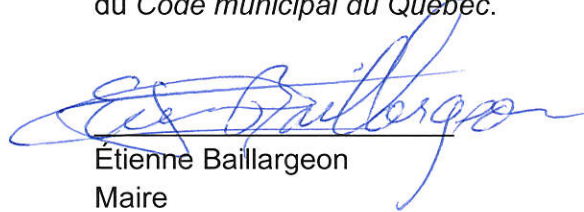
2022-02-20 7. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Thérèse Gendreau

DE lever l'assemblée il est 18h50.

	
Étienne Baillargeon Maire	Stecy Martens Secrétaire d'assemblée

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2^e alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.


Étienne Baillargeon Maire